

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 novembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 27 octobre 2025

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,
- LEVY-ROBERT Christelle donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- BENOIT Jean-François,

SECRETAIRE DE SEANCE : Colette LE BOUCHER

Délibération n°2025-100

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 4

AMENAGEMENT

CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RUE DU PARC (PLANGUENOUAL) VIABILISATION TELEPHONIQUE ET EXTENSION DE RESEAU BASSE TENSION

Par délibération en date du 16 décembre 2024, le Conseil municipal a validé la cession au bailleur social La Rance de terrains à bâtir viabilisés issus de la parcelle cadastrée 173B98 (rue du Parc à Planguenoual), pour y permettre la construction de 12 logements locatifs sociaux.

Pour assurer la viabilisation de ces parcelles, il est nécessaire d'installer des infrastructures destinées au câblage du réseau de télécommunications et de réaliser une extension du réseau électrique basse tension.

Ces travaux se déroulent sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Energie (SDE22), à qui la commune de Lamballe-Armor a transféré ces compétences. Dans le cadre, le SDE22 fait la proposition suivante :

Basse tension

Le projet comprend l'extension du réseau jusqu'au droit de la parcelle ainsi que la desserte intérieure dans la parcelle. Conformément à son règlement financier, le SDE22, maître d'ouvrage, facture pour ces travaux une contribution de :

- Travaux de réseau intérieur : 10 030,00 €
- Travaux de réseau d'amenée : 1 916,00 €

Infrastructures de télécommunications

Le projet de génie civil des infrastructures téléphoniques proposé par le SDE 22 est estimé à 23 800,00 € TTC pour la desserte intérieure de la parcelle.

Conformément au règlement financier du SDE22, la participation de la commune de Lamballe-Armor s'élève à 80% du montant HT des travaux, soit environ 15 866,67 €.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet d'extension basse tension proposé par le SDE22 pour une contribution estimée à 11 946,00 €,
- CONFIE au SDE22 la viabilisation téléphonique de cette opération de construction de logements locatifs sociaux située rue du Parc à Planguenoual, pour un montant estimé à 23 800,00 € TTC. La Commune de Lamballe-Armor ayant transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage des travaux d'infrastructures de communications électroniques au Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 22), elle versera à ce dernier une subvention d'équipement au taux de 80% du montant HT des travaux, soit environ 15 866,67 € conformément au règlement financier du SDE22,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **05 NOV. 2025**

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le 05 NOV. 2025
De la publication le 05 NOV. 2025

*Pour le Maire,
Par délégation,*

Jérôme DENIS
Directeur Général des Services